

# Aire de dégustation

## 75

Normes applicables à une aire de dégustation ou un comptoir de vente et café-terrasse associés à une industrie de fabrication d'aliments de plus de 200 m<sup>2</sup>



### CERTIFICAT D'AUTORISATION REQUIS

Un certificat d'autorisation est requis pour aménager une aire de dégustation ou un comptoir de vente. Vous devez en faire la demande à votre bureau d'arrondissement.



### LANGUE D'AFFICHAGE

Il est de la responsabilité du demandeur de s'assurer du respect des normes de la Charte de la langue française en matière d'affichage.

### 1 AIRE DE DÉGUSTATION ET COMPTOIR DE VENTE

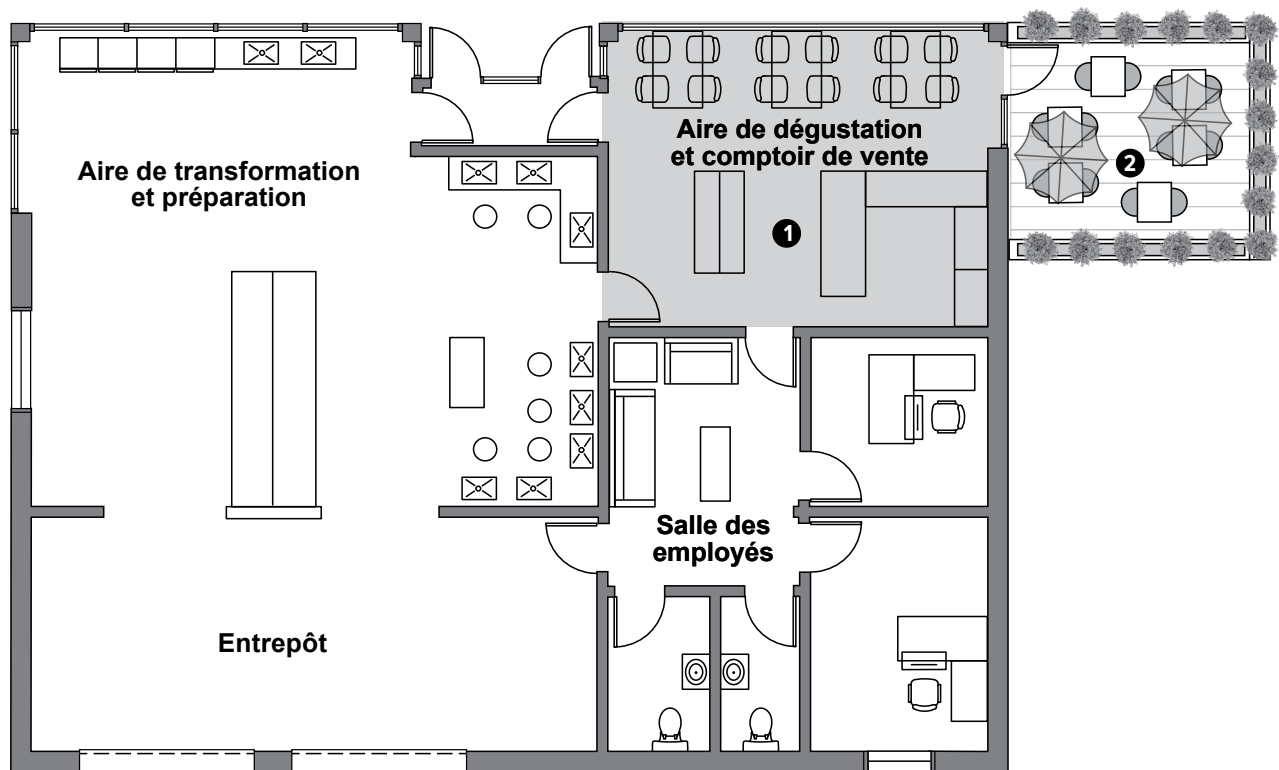
- la superficie est inférieure à la plus petite valeur suivante :
  - 15 % de la superficie de plancher occupée par l'usage principal
  - 75 m<sup>2</sup>
- le service ou la consommation de boissons alcoolisées est prohibé à l'exception de celles produites sur place tant pour l'aire de dégustation intérieure que pour le café-terrasse

### 2 CAFÉ-TERRASSE

- un café-terrasse peut être aménagé :
  - la superficie de plancher occupée par le café-terrasse n'excède pas la moins élevée des mesures suivantes :
    - 10 % de la superficie de plancher occupée par l'usage principal
    - 20 m<sup>2</sup>
  - le service ou la consommation de boisson alcoolisée est prohibée, à l'exception des boissons alcoolisées fabriquées sur place
  - consultez les fiches 72 et 73 pour connaître les normes d'implantation et d'aménagement d'un café-terrasse.

### AFFICHAGE

- aucun affichage extérieur relatif à l'aire de dégustation ou du comptoir de vente n'est autorisé



Août 2023

Le présent document est un outil d'information. Les règles prévues aux règlements d'urbanisme ont été synthétisées. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Consultez le site Web de la Ville au [ville.quebec.qc.ca/infocommerçants](http://ville.quebec.qc.ca/infocommerçants), onglet *Café-terrasse*.